

PAR COURRIEL

Montréal, le 25 juin 2019

ART 53-54

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 5205, rue Fairway, lot :  
1 704 128, Cadastre du Québec, Lachine, Montréal (Québec)**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 29 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, daté du 13 novembre 2002, 2 pages;

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.



**RAPPORT D'INSPECTION**

Direction régionale  
de Montréal

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0572501

DATE DE RÉDACTION : 13 novembre 2002

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 12 novembre 2002

INSPECTEUR :

Catherine Gilbert

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Métaux Russel Inc.  
5205, rue Fairway  
Montréal (Lachine)  
Québec H8T 1C1

PLAIGNANT(E) : N/A (✓)

Rencontré

oui ( )

non ( )

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ( )

Nombre : ( )

CROQUIS ( )

PLAN(S) ( )

CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier la gestion et l'entreposage des matières dangereuses résiduelles.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0572501

DATE DE RÉDACTION : 2002-11-13

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Sur les lieux, je rencontre M. 53-54 qui m'a fait visiter les lieux et m'explique que l'entreprise procède à l'assortiment et la distribution de plaque de métal ferreux et non ferreux. Ils reçoivent les plaques de métal de l'extérieur et les coupent selon les dimensions requises. La coupe des plaques se fait à l'aide de deux procédés de coupe dont un récent fonctionnant au plasma seulement et l'autre plus ancien au plasma et par oxydation. Ces deux procédés sont équipés de système de captage et de ventilation adéquats; tous les permis de la CMM relatifs à ces activités ont été délivrés. Le système de coupe au plasma et par oxydation comporte également un bassin d'eau pour récupérer une partie des particules qui n'auraient pas été captés par le système de ventilation. Des analyses sont faites régulièrement par firme 23-24 et les rejets sont envoyés à l'égout.

Les seules matières dangereuses résiduelles générées par l'entreprise sont des huiles de coupe usées et des huiles usées proprement dites. Cependant, il n'y a pas vraiment d'entreposage de MDR puisque dès qu'un baril d'huiles de coupe (2 barils dans l'huile usée) est plein, *Métaux Russel* communique avec la compagnie 23-24 pour l'élimination. Il y a donc au maximum 1 baril d'huile usée en entreposage, quantité insuffisante pour avoir à compléter le registre et le bilan de gestion des matières dangereuses résiduelles. Avant de quitter les lieux, je demande à 53-54 de me fournir une copie du dernier bordereau d'élimination des huiles ainsi qu'une copie des résultats d'analyses ; voir annexes.

**3. CONCLUSION**

⇒ Toutes les activités ainsi que la gestion des MDR sont conformes au Règlement.

**4. RECOMMANDATION(S)**

➤ Je recommande de fermer ce dossier et de retirer ce nom de nos listes d'inspection systématiques.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Catherine Gilbert  2002/11/13

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne  02/11/15

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

---

---

---

---

---

---

---